

COMMUNIQUE de PRESSE



Grenoble, le 6 juin 2016

Interdiction de circulation sur l'autoroute A43 entre les sorties 9-1 et 10 dans le sens Chambéry - Lyon jusqu'à 20 heures

En raison de l'incendie d'un poids lourd survenu ce matin sur l'autoroute A43, la circulation de tous les véhicules entre les Abrets et la Tour du Pin, dans le sens Chambéry – Lyon est interdite jusqu'à 20 heures.

Une déviation réservée au trafic local a été mise en place : les véhicules doivent emprunter la RD 1006 entre la sortie 10 « les Abrets » et la sortie 9,1 « la Tour du Pin Est » .

Au niveau zonal, le plan PALOMAR a été déclenché jusqu'à 20 heures, afin de faciliter la circulation sur la grande maille et d'éviter le secteur interdit à la circulation.

- Les véhicules circulant sur l'A43 et l'A41 et se dirigeant vers Lyon, en provenance d'Annecy ou des vallées de Savoie, doivent rejoindre Lyon par Grenoble en empruntant l'A41, puis les autoroutes urbaines de l'agglomération grenobloise. A partir de Grenoble, ils devront suivre la direction de Lyon en empruntant l'A48 et l'A43. Depuis Chambéry, jusqu'à Lyon, cet itinéraire génère un allongement de parcours de l'ordre de 50 km et un surcoût de péage de moins de 3 euros.
- Les automobilistes venant de Haute-Savoie à destination de l'agglomération lyonnaise doivent rejoindre Lyon par l'A40. Pour cela, il faut suivre la signalisation en place qui consiste, en provenance de Chamonix, à suivre la direction Paris et à emprunter l'A40 jusqu'à Bourg-en-Bresse, puis l'A42 jusqu'à Lyon. Cet itinéraire autoroutier est sans allongement de parcours et génère une légère économie de péage.

À partir de 20 heures et jusqu'à 6 heures la circulation sera ré-ouverte sur l'A43 en direction de Chambéry et se fera sur une seule voie entre la sortie 10 « les Abrets » et la sortie 9,1 « la Tour du Pin Est » .

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone :04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

